



affectation des tZR 2008 : une modification des règles lourde de conséquences

Les règles d'affectation de la phase d'ajustement sont bouleversées par une circulaire rectorale datée du 21 mai. Priorité sera donnée aux néo-titulaires pour les nominations sur les BMP de 18 h. De ce fait, le barème et les préférences saisies des TZR déjà en poste ne seront examinés que pour les BMP restés disponibles.

Le Recteur et le Ministre ont choisi d'opposer les personnels les uns aux autres pour masquer les effets des milliers de suppressions de postes, et des centaines de mesures de cartes scolaires.

CE DISPOSITIF EST UN LEURRE !

Pour les Néo-titulaires

- Seuls les deux tiers d'entre eux auront droit à une affectation sur un BMP complet, faute de supports suffisants ;
- ils seront, l'année suivante, soumis à la même instabilité que tous les TZR, sans perspective de se stabiliser, à cause de la remise en cause du barème et du blocage du mouvement de juillet.

Pour tous les TZR

- leurs vœux et préférences ont été formulés en fonction de la circulaire du 17 mars ;
- dégradation des conditions d'affectation et d'exercice : condamnation à des compléments de service et à un turn-over sans fin en raison du nombre de supports réservés.

Pour améliorer réellement la situation de tous les TZR, le SNES revendique

- transformation sans délai de toutes les HSA pour créer des blocs de moyens provisoires afin d'augmenter les possibilités et la qualité des affectations
- connaissance de l'établissement de rattachement administratif dès sa nomination sur ZR
- affectations prononcées dans le respect du barème
- limitation des affectations à l'année à un maximum de deux établissements
- Ouverture de discussion sur le développement de l'action sociale dans l'académie
- tenue d'un véritable Groupe de travail au mois d'août.

SIGNEZ LA PETITION EN LIGNE

RASSEMBLEMENT devant le rectorat : en cours d'élaboration

(consultez le site : www.versailles.snes.edu / <http://www.snepfsu-versailles.net/>)